Des eaux usées à réutiliser

Les agriculteurs et collectivités qui travaillent ensemble autour de la réutilisation des eaux urbaines épurées peuvent arriver à un gain mutuel.

Les eaux traitées par les stations d'épuration représentent pour l'agriculture française « un potentiel archi-sous-exploité », assure Nicolas Condom, expert indépendant fondateur du cabinet Ecofilae. « Les freins ne sont pas techniques mais institutionnels et sociétaux. La législation, depuis 2010, a bridé les projets au lieu de les favoriser. Pour irriguer par aspersion à partir de ces eaux, elle exige notamment une étude préalable de six mois sur un site pilote, qui coûte autour de 200 000 €. La technique peine donc à se développer. Mais une révision promise pour fin 2013 ou début 2014 devrait assouplir la législation. »

PHOTOS : B. LAFEUILLE

Stockage de l'eau. Un projet ne se met en place que s'il y a un besoin fort et des personnes motivées, du côté des agriculteurs comme des collectivités, car les freins économiques et administratifs sont forts.

UN SUIVI FIN DE LA QUALITÉ

La réutilisation des eaux épurées est permise sur toutes les cultures si leur qualité en sortie de station d'épuration satisfait aux critères réglementaires. Ceux-ci dépendent de l'usage prévu : grandes cultures, horticulture, pelouses... Les agriculteurs doivent donc s'entendre avec l'exploitant de la station d'épuration afin qu'il mette en place les traitements nécessaires pour atteindre la qualité requise.

Les analyses réglementaires sur la qualité de l'eau sont à la charge de l'exploitant de la station. « Mais pour tirer le meilleur parti du système, les agriculteurs ont intérêt à assurer un suivi plus fin afin d'adapter éventuellement la conduite des cultures, conseille Nicolas Condom. C'est comme si on passait à une sorte de fertigation : les eaux épurées apportent des éléments nutritifs qui peuvent réduire de 30 % les besoins en fertilisants. » Cet avantage s'ajoute à la garantie d'une ressource disponible toute l'année. Restent deux bémols : les possibles répercussions sur l'image (surtout en vente directe) et le risque d'encrassement des tuyaux, qui demandent une surveillance.

« Un projet ne se met en place que s'il y a un besoin fort, souligne l'expert. Car avant d'offrir des solutions, il implique des coûts et des problèmes. »

La législation actuelle n'est pas le seul obstacle : la nécessité de stocker l'eau (la période d'irrigation est limitée alors qu'une station fonctionne toute l'année) entraîne des coûts et des contraintes administratives.

Par rapport à d'autres pays, la France accuse un certain retard. « Les eaux épurées constituent pour l'instant une ressource très disponible. Mais elle sera sans doute soumise à des tensions dans quelques années, prévoit l'expert. Un effet d'aubaine va se créer. Les premiers arrivés seront les premiers servis ! »

Bérengère Lafeuille

TÉMOIN GÉRARD SÉMELIN | DIRECTEUR DE LA COOPÉRATIVE AGRICOLE DE NOIRMOUTIER (85)

« On a fait d'une pierre deux coups »

Depuis plus de 30 ans, les pommes de terre de l'île de Noirmoutier sont irriguées à partir des eaux épurées de la communauté de communes. « Sur notre île, il n'y a pas d'eau douce. A part le réseau d'eau potable, nous n'avions pas de solution pour irriguer nos 350 ha, raconte Gérard Sémelin. Or la collectivité devait de toute façon assainir l'eau de l'île. En couplant les lagunes de traitement aux besoins pour l'irrigation, on a fait d'une pierre deux coups. » Les lagunes de la station d'épuration, construites par la collectivité, ont été dimensionnées en conséquence : elles stockent 400 000 à 500 000 m³ d'eau de l'automne au printemps (sur 1 million de m³/an traités par la station). « Les agriculteurs prélèvent ce dont ils ont besoin, le surplus est rejeté dans le milieu naturel, explique Cyril Groslier, à la communauté de communes. Notre intérêt est à la fois de diminuer les rejets d'eau dans le milieu naturel et de réduire les prélèvements sur le réseau d'eau potable. » Pour les agriculteurs, deux conditions ont dû être réunies : une qualité de l'eau irréprochable et une capacité d'au moins 800 à 1 000 m³ par heure – car en monoculture de pommes de terre, tout le monde a besoin d'eau au même moment...

La communauté de communes « donne » l'eau aux agriculteurs et prend en charge les analyses réglementaires. Le coût supporté par les irriguants commence au pompage de l'eau. Chaque producteur paye 0,35 €/m³ de frais de fonctionnement, auxquels s'ajoutent 190 €/ha pour le financement des infrastructures. Soit une facture moyenne de 540 €/ha. « Un coût élevé mais amortissable, car nous avons une production à forte valeur ajoutée, précise Gérard Sémelin. Et puis on n'a pas vraiment le choix... Ailleurs, pour des productions qui ont moins de valeur ajoutée et qui ont d'autres options à disposition, le consensus aurait été moins facile ! »